

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

19 DEC. 2018

ID : 056-215601626-20181217-DB20181204-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Lundi 17 décembre 2018

**TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2019**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Michel ROUALO, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Patrick GOUELLO à Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON à Serge LECUYER, Pierre-Yves CAINJO à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à Hélène BOLEIS, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Isabelle LE RIBLAIR, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN.

**Absents :** Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

*Présents : 24  
Pouvoirs : 07  
Absents : 02*

## DIRECTION DES RESSOURCES

n°04

TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2019

Rapporteur : Antoine Goyer

Les taux d'imposition pour 2019 sont arrêtés comme suit :

	Taux d'imposition 2019	Taux d'imposition 2018
- Taxe d'habitation :	17,34 %	17,34 %
- Foncier Bâti	30,83 %	30,83 %
- Foncier non Bâti	44,22 %	44,22 %

Compte tenu de l'estimation de l'évolution des bases, le produit des trois taxes sera le suivant :

- Taxe d'habitation :	31.738.000 x 17,34 % =	5.503.369 €
- Foncier Bâti	23.531.000 x 30,83 % =	7.254.607 €
- Foncier non Bâti	188.000 x 44,22 % =	83.134 €
		-----
		12.841.110 €

Vu le Code général des collectivités ;

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** cette proposition

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

5 ABSTENTIONS (Daniel Le Lorrec – Michel Le Mestralan – Thierry Le Floch- Irène Bellec – Sylvain Britel)



Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,  
Maire